

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU 28 MARS 2018 DU COMITE DE GESTION**  
**DE LA CAISSE DES ECOLES DU 1<sup>ER</sup> ARRONDISSEMENT**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 1<sup>er</sup> arrondissement s'est réuni le 28 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CALDAGUÈS, Adjoint au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Membres présents :

- Monsieur Baptiste BOUSSARD Conseiller d'arrondissement,
- Madame Françoise AUFRÈRE, Administrateur,
- Madame Michèle HAEGY, Administrateur,
- Monsieur Alain LE GARREC, Administrateur,
- Madame Monique BOERLEN, Administrateur,

Membres excusés :

- Madame Anne MERZAGORA, Administrateur, pouvoir donné à Mme BOERLEN.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 10h25.

Mme AZRIA explique qu'il y a un ordre du jour complémentaire, M. CALDAGUÈS demande si les membres du Comité acceptent de s'en saisir. Accord donné à l'unanimité des présents.

**1) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2018**

Monsieur CALDAGUÈS demande aux membres du Comité s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

**2) Autorisation de verser une indemnité au régisseur et régisseur suppléant de la Caisse des écoles**

Mme AZRIA explique que le Comptable public a demandé à toutes les Caisses des écoles parisiennes de mettre à jour la base légale du versement de l'indemnité aux régisseurs et à leurs suppléants qui s'appuyait jusqu'à présent sur une circulaire préfectorale de 1960. Cette indemnité est versée chaque mois et partagée entre la régisseuse et son suppléant. Mme HAEGY demande si c'est une dépense obligatoire et, si non, pourquoi la payer ?

M. CALDAGUÈS précise que la gestion de la régie de recettes pour la Caisse des écoles représente la plus grosse partie du travail des régisseurs, c'est la raison pour laquelle ce complément leur est attribué.

Le Président met aux voix la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

### **3) Inscription d'une dotation aux provisions pour dépréciations d'actifs et montant proposé**

M. CALDAGUÈS précise que le provisionnement est une transposition de la comptabilité privée. Il constitue une application de la règle du principe de prudence énoncé dans l'instruction budgétaire et comptable M14. Il est prévu à chaque fois que la collectivité va se retrouver confrontée à un risque d'ordre purement financier (en l'occurrence les créances irrécouvrables). C'est une dépense obligatoire : leur champ d'application est précisé par l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les modalités de constitution, d'ajustement et d'emploi des dotations aux provisions sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Cette provision sera réajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser. Pour 2018, il est prévu de provisionner une partie des restes à recouvrer sur les factures impayées à hauteur de 2 500 €.

Le Président met aux voix les deux délibérations correspondantes, elles sont adoptées à l'unanimité.

### **4) Budget primitif 2018**

M. CALDAGUÈS propose aux administrateurs que Mme AZRIA, Directrice de la Caisse des Ecoles du 1<sup>er</sup>, présente le projet de budget primitif 2018.

Mme AZRIA reprend l'exposé des motifs en précisant notamment que le projet de budget 2018 tient compte à la fois des résultats de 2017 et des orientations budgétaires présentées au Comité de gestion du 15 février 2018.

Le montant prévisionnel des dépenses 2017 est en baisse d'environ 3% par rapport à 2016. Cette baisse prend en compte notamment la baisse des effectifs scolaires, mais elle est aussi rendu nécessaire par une diminution nette de nos subventions de restauration. En effet, le solde des subventions 2017 est négatif à -8 444€, alors que le solde des subventions 2016, touché en 2017, était positif de 30 000€. Bien entendu, le nouveau mode de financement, prévu par la convention triennale 2018/2020 d'objectifs et de financement ne laissera plus place à l'incertitude.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en matière d'administration augmentent légèrement, de l'ordre de 2 000€ essentiellement du fait d'une inscription de 4 000€ pour la formation des agents administratifs.

Concernant la restauration, hormis l'inscription, cette année encore, de 25 000€ pour assainir notre stock de créances irrécouvrables, il est prévu une baisse de plus de 30 000€ à l'article 61 *services extérieurs* pour prendre en compte les 3 jours scolaires en moins par rapport à 2017 qui devraient faire baisser le montant de nos commandes de repas à notre prestataire. Nos frais de personnel sont prévues en baisse d'environ 7 000€ pour prendre en compte la diminution de nos dépenses constatées auprès de l'AGOSPAP, la fin des analyses bactériologiques pratiquées chaque année jusqu'en 2017 et le non renouvellement d'indemnités de licenciement pour inaptitude payées en 2017.

Pour ce qui est de nos recettes, le montant de notre subvention de restauration pour 2018, soit 620 659€, est sensiblement égal à celui de 2017, mais les soldes de nos subventions précédentes (+30 000€ touchés en 2017 et -8 444€ appliqués sur 2018) font baissés sérieusement nos recettes attendues par rapport à 2017. La Caisse des écoles pourra donc compter sur un financement total de 612 215€ de son activité de restauration.

Le nombre de repas servis devrait être en légère baisse pour 2018. Les familles étant plus nombreuses à solliciter le calcul de leur tarif, au profit des 5 tranches les plus basses, les recettes familles sont prévues en baisse.

Au final, cette année 2018 devrait se solder par un déficit d'environ 38 000€, notamment dû au refus de la Ville de participer à l'assainissement de notre gestion par l'inscription importante d'un montant conséquent pour des admissions en non-valeur.

Les reports de l'exercice 2017, de l'ordre de 100 000€ permettront bien entendu d'absorber ce déficit. Il reste que la masse des impayés en cours de recouvrement au Trésor Public pèse lourdement sur nos réserves de trésorerie. Nous devons donc intensifier encore la lutte contre les factures impayées.

Mme AZRIA présente ensuite aux administrateurs les différentes annexes du dossier budgétaire ainsi que l'étude budgétaire détaillée par fonction.

Le Président met aux voix le budget primitif 2018 :

- Section de fonctionnement : adopté à l'unanimité
- Section d'investissement : adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 11h35.

**Une erreur ayant été constatée dans les chiffres proposés au vote du Comité sur la partie recettes de la section d'investissement, tous les membres présents en séance du Comité en ont été saisis le vendredi 30 mars. Ils ont, à l'unanimité, donné leur accord, par courriel, sur cette modification et le nouvel équilibre de la section d'investissement.**

Le Maire  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Président du Comité de Gestion

Jean-François LEGARET